Fédération Française d'Équitation
Comité Régional d'Équitation
OCCITANIE

PLAN DE FORMATION - ATE

Le volume horaire global minimal de la formation est de 455 heures avant prise en compte des éventuelles adaptations individuelles prescrites.

- **Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement du tourisme équestre – 155 h**

- Posture, rôle et responsabilité de l'accompagnateur
- Réglementation de l'encadrement des APS
- Fondamentaux de l'accueil et l'information client
- Gestion de la relation client et gestion des réclamations
- Mesure de la satisfaction client et démarche d'amélioration continue
- Caractéristiques des différents publics : enfants, adolescents, adultes, séniors
- Caractéristiques des publics spécifiques : handicap, insertion, sport santé
- Préparation de l'équipement adapté en fonction de l'activité
- Accompagnement des publics dans le premier contact avec l'équidé et transmission des règles d'hygiène et de sécurité
- Vérification du niveau des pratiquants, choix de la cavalerie et du parcours
- Transmission des consignes de sécurité, de circulation et de préservation du milieu naturel
- Transmission des bases techniques de l'équitation d'extérieur pour le confort et la sécurité des cavaliers
- Techniques d'animation et dynamique de groupe en tourisme équestre
- Adaptation de l'activité et des consignes en fonction des caractéristiques des pratiquants et du parcours
- Gestion de la vitesse de déplacement en fonction du niveau des cavaliers et de l'itinéraire préparé,
- Prévention et gestion des situations critiques et anticipation de la communication avec les secours
- Gestion des haltes et des étapes ;
- Assistance en randonnée
- Techniques de matelotage appliquées au tourisme équestre
- Utilisation des différentes cartes topographiques, évaluation des distances, interprétation des signes conventionnels
- Identification et traçage d'un itinéraire adapté, rédaction d'une feuille de route, évaluation des difficultés
- Traçage d'un POR de niveau Club 1
- Utilisation d'une carte, d'une application ou d'un GPS pour s'orienter ou définir sa position
- Aspects culturels, sociaux, économiques patrimonial d'un itinéraire
- Connaissance et préservation de l'environnement : faune, flore, espaces naturels et agricoles
- Prise d'informations et interprétation météorologique

- **Module 2 : Techniques équestres du tourisme équestre – 150 h**

- Travail à pied de la cavalerie d'extérieur
- Travail sur le plat de la cavalerie d'extérieur
- Travail à l'extérieur et en terrain varié de la cavalerie d'extérieur
- Equipement spécifique de la cavalerie de tourisme équestre
- Critères de choix et évaluation d'un équidé d'extérieur
- Utilisation d'un cheval de main
- Mise en condition physique et psychologique du cheval d'extérieur
- Principes du débourrage
- Planification et gestion du travail des équidés d'extérieur

- **Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80 h**

- Critères et gestion du bien-être équin, comportements sociaux
- Connaissance du cheval : appareil locomoteur, respiratoire, circulatoire et digestif
- Alimentation et abreuvement des équidés
- Le pied : anatomie, entretien, soins courants, principales atteintes et accidents,
- Dépannage élémentaire en maréchalerie
- Entretien et soins courants de la cavalerie
- Réglementation sanitaire et mesures de prophylaxie courantes : désinfection, vaccination, vermifugation
- Maladies et accidents des équidés, plantes toxiques et secourisme équin
- Gestion de la pharmacie et des trousses de secours humaine, équine et de maréchalerie
- Gestion des prairies et des paddocks
- Réglementation du transport et du convoyage des équidés
- Préparation et mise en oeuvre du transport d'équidés
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des lieux de pratiques
- Réparations élémentaires et réparations d'urgence en bourrellerie
- Aménagement d'un parcours de PTV de niveau Club 1

- **Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70 h**

- Organisation d'un établissement équestre et communication au sein de l'équipe
- Connaissance des produits de tourisme équestre
- Programmation des activités
- Méthodologie de projet
- Conception d'un produit de tourisme équestre
- Création, aménagement et inscription au PDIPR d'un itinéraire de proximité
- Fondamentaux de la gestion budgétaire, de la fiscalité et de la rentabilité d'un produit de tourisme équestre
- Promotion et communication des activités
- Acteurs et réglementation du tourisme
- Relation et communication avec les partenaires
- Réglementation et usage des itinéraires et voies de circulation
- Acteurs et environnement institutionnel des activités équestres
- Responsabilité et réglementation en matière d'assurances
- Notions de création d'entreprise

Mise en situation professionnelle (stage et apprentissage)

La formation à la certification professionnelle comprend un stage de mise en situation professionnelle en entreprise dont le volume horaire sera de 915h. Lorsque la formation est suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, la durée de ce stage sera de 1 125h sur l'ensemble du contrat de 12 mois.

Le stage ou l'apprentissage se déroulent dans un établissement équestre titulaire d'un label « Centre de Tourisme Equestre » audité et labellisé comme structure partenaire de la formation ATE du CRE Occitanie.

Le stage ou l'apprentissage en entreprise font l'objet d'une convention de stage ou d'un contrat d'apprentissage dont la forme, le contenu et les modalités sont conformes à la réglementation en vigueur au jour de sa signature.

Pendant sa mise en situation professionnelle en entreprise, le candidat est sous l'autorité d'un maître de stage ou d'un maître d'apprentissage titulaire, depuis au moins 3 ans, d'une certification professionnelle permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie de niveau 4 ou supérieur et justifiant d'une expérience professionnelle dans le champ du tourisme équestre.

L'entreprise de mise en situation professionnelle :

- doit garantir un volume d'activité permettant le développement des compétences du candidat sur la base de 2 candidats maximum par tranche de 80 licences ou équivalent en jours de randonnées sur la base suivante : - 5 journées de randonnée par des cavaliers extérieurs au club enregistrées sur le carnet électronique équivalent à 1 licence. Ces 2 modalités peuvent se combiner entre elles
- doit se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur du code de l'éducation et du code du travail pour ce qui concerne le nombre total de candidats accueillis par l'organisme d'accueil et le nombre maximal de stagiaires ou apprentis encadrés par le tuteur ou le maître d'apprentissage.

La mise en situation professionnelle doit permettre au candidat d'aborder les situations professionnelles suivantes :

- Développement d'une posture professionnelle adaptée : ponctualité, politesse et relationnel, image et propreté, rigueur et constance, implication et engagement, curiosité et remise en question, initiative et créativité ;
- Accueil et prise en charge des différents publics ;
- Encadrement en sécurité de promenades et randonnées équestres ;
- Organisation et promotion d'animations adaptées aux différents publics ;
- Travail de la cavalerie d'extérieur ;
- Soins et entretien de la cavalerie d'extérieur ;
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés ;
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des itinéraires ;
- Préparation au transport et convoyage d'équidés dans le respect de la réglementation en vigueur.